Proposition Technique et Financière (PTF) pour le raccordement d'une

Installation de Consommation individuelle alimentée en BT de puissance de raccordement supérieure à 36 kVA et inférieure ou égale à 250 kVA

au Réseau Public de Distribution géré par Strasbourg Électricité Réseaux

SER-PTF-C2

Résumé

Ce modèle présente les composantes techniques et financières de la proposition de raccordement au Réseau Public de Distribution géré par Strasbourg Électricité Réseaux, d'un consommateur individuel alimenté en basse tension, pour une puissance de raccordement supérieure à 36 kVA et inférieure ou égale à 250 kVA et nécessitant ou non des travaux d'extension du réseau à la charge de la Collectivité en Charge de l'Urbanisme (CCU) ou tiers

NB : les champs encadrés par les signes < et > dans le modèle ci-après sont destinés à être pré-remplis à partir des éléments de la demande de raccordement.

Version	Date de la version	Nature de la modification
V0	27 juillet 2010	Création du document
V1	17 juin 2016	Mise à jour suite nouvelles procédures de raccordement
V2	2 mai 2017	Mise à jour de la dénomination sociale de l'entreprise

Strasbourg Électricité Réseaux S.A.
Capital de 9 000 000 Euros • 26, boulevard du Président Wilson • F-67932 Strasbourg Cedex 9
RCS Strasbourg TI 823 982 954 • N° d'identification Intracommunautaire (TVA) en cours d'attribution
Tél + 33 (0)3 88 20 70 40 • Fax + 33 (0)3 88 20 60 11 • www.strasbourg-electricite-reseaux.fr

Affaire n° *« Numéro_affaire »*
Suivie par : « DDV_Nom »
Tel : « DDV-Tel » - Fax : « DDV_fax »
Email : grd-contact@strasbourg-electricite-reseaux.fr

« DEST_Nom »
« DEST_Adresse »
« DEST_Code_Postal » « DEST_Ville »

Objet :
« DE_Objet » « DE_Nom_Projet »
à l'adresse **: « Adresse_Projet »**
« CP_Projet » « Ville_Projet »

Strasbourg, le « Date_du_jour »

Madame, Monsieur,

Vous nous avez fait parvenir une demande complète pour le projet en objet, en date du **«DATE_DOSSIER_COMPLET»**. Nous avons le plaisir de vous adresser, sous ce pli, la Proposition Technique et Financière (PTF) pour votre raccordement.

Vous trouverez également ci-jointes les annexes suivantes :

- Détail de votre participation financière aux frais de raccordement

«ANNEXES» le plan projet n°«PLANS».

Pour concrétiser votre commande, nous vous remercions de nous retourner le formulaire **« bon pour accord »** ci-joint dûment complété, sans modification ni réserve, daté, signé et **accompagné de votre paiement.**

Pour tout renseignement d'ordre technique concernant les travaux réseaux de votre raccordement électrique, votre interlocuteur est **«T_APS_EXPL_RESPONSABLE_CIV» «T_APS_EXPL_RESPONSABLE_PRENOM» «T_APS_EXPL_RESPONSABLE_NOM»**, téléphone **«T_APS_EXPL_RESPONSABLE_TEL»,** courriel **«T_APS_EXPL_RESPONSABLE_EMAIL»**.

Pour la pose compteur(s), veuillez contacter le fournisseur de votre choix parmi les fournisseurs dont les coordonnées sont annexées dans le document «Informations concernant les modalités de mise en service».

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, «DEVIS_DEST_TITRE», nos salutations distinguées.

Le «DEVIS_SIGNATAIRE_POSTE»
«DEVIS_SIGNATAIRE_PRENOM» «DEVIS_SIGNATAIRE_NOM»
«IMAGE:SIGNATURE»
Strasbourg Électricité Réseaux
Gestionnaire du Réseau de Distribution

Proposition Technique et Financière du «DATE_COURANTE»

pour le raccordement au réseau public de distribution géré par STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX,
d'une installation de **consommation BT de puissance supérieure à 36 kVA**

Numéro d'affaire : «DEVIS_NO_AFFAIRE»

Établie entre

«DEVIS_DEST_RAISONSOCIALE»
«DEVIS_DEST_NUMETVOIE»
«DEVIS_DEST_CP»
«DEVIS_DEST_COMMUNE»
désigné ci-après « Le Demandeur »

Adresse de facturation (à préciser si différente)

et

Strasbourg Électricité Réseaux,
désigné ci-après « STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX »,
et représenté par «DEVIS_SIGNATAIRE_PRENOM» «DEVIS_SIGNATAIRE_NOM»

Table des matières

1 Objet de la proposition de raccordement 2
2 Définition et caractéristiques du raccordement 2
2.1 Localisation du point de fourniture demandé 2
2.2 Puissance de raccordement 2
2.3 Description du raccordement 2
2.4 Emplacement du Point de Livraison et du Point de comptage 3
2.5 Fourniture et pose de l'armoire en limite de propriété 3
3 Détail de votre participation au coût de raccordement 3
4 Conditions de paiement 3
5 Frais de première mise en service 3
6 Réalisation des travaux de branchement en domaine privé 3
7 Prestations à fournir par le Demandeur et points d'attention 4
8 Délai de réalisation du raccordement et échéancier de mise en service 4
8.1 Délai de réalisation des travaux de raccordement au Réseau Public de Distribution STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX 4
8.2 Échéancier du raccordement 5
9 Préparation de la mise en service de l'installation (pose compteur) 5
10 Information au demandeur 6
11 Droit applicable, langue de la présente proposition et règlement des litiges 6
12 Modalités d'acceptation de la présente proposition 7

1 Objet de la proposition de raccordement

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent document constitue la proposition de STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX pour le raccordement de vos installations au Réseau Public de Distribution Basse Tension, présentant la solution de raccordement :

- nécessaire et suffisante pour satisfaire l'alimentation en énergie électrique de votre installation conformément à votre demande,
- qui emprunte un tracé techniquement et administrativement réalisable en conformité avec les dispositions du cahier des charges de la concession,
- conforme à la Documentation Technique de Référence publiée par STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX sur son site internet www.strasbourg-electricite-reseaux.fr.

Elle est élaborée en fonction :

- des caractéristiques de votre demande de raccordement, qualifiée par STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX après échanges éventuels,
- de la situation du réseau existant, ainsi que des décisions prises à propos de son évolution au moment de votre demande,
- le cas échéant, des décisions de la commune ou de l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) compétent en matière d'urbanisme, concernant le financement de la contribution relative à l'extension du Réseau Public de Distribution rendue nécessaire pour le raccordement de votre projet.

Elle précise les travaux nécessaires au raccordement de l'installation, la contribution au coût du raccordement à votre charge et les délais de réalisation prévisionnels.

Sauf cas particuliers, qui seront précisés dans la présente proposition, celle-ci vaut convention de raccordement.

2 Définition et caractéristiques du raccordement

2.1 Localisation du point de fourniture demandé

Vous avez demandé le raccordement au Réseau Public de Distribution pour un point de livraison situé **«CHANTIER_1_ADRESSE» «CHANTIER_1_DESCRIPTION» «CHANTIER_1_CP» «CHANTIER_1_COM»**

2.2 Puissance de raccordement

La puissance de raccordement demandée **«P_TOTALE_DEMANDEE_CONSO» kVA** correspond selon notre référentiel technique à **notre palier technique «aps_expl_palier_raccordement_etude»**.

La puissance souscrite auprès de votre fournisseur, lors de la mise en service, doit être inférieure ou égale à la limite du palier mentionné ci-dessus. Si dans l'avenir, vos besoins en puissance nécessitaient un changement de palier, les éventuels travaux nécessaires vous seraient facturés.

2.3 Description du raccordement

Votre raccordement est composé d'une extension de réseau, d'un branchement et d'un coffret de comptage équipé d'un dispositif de sectionnement, selon le descriptif du détail de votre participation (en annexe) et nos conditions techniques de raccordement BT > 36 kVA.

2.4 Emplacement du Point de Livraison et du Point de comptage

Le raccordement de référence correspond à la réalisation d'un point de livraison en limite de la propriété du bénéficiaire du raccordement. Il représente la solution technique qui minimise le coût de réalisation de l'ouvrage, auquel est appliquée la réfaction prévue par les textes.

Par dérogation à la solution de raccordement de référence, vous avez souhaité que le point de livraison et le dispositif de comptage de l'installation soient installés dans un local dédié, situé en domaine privé. **Le point de Livraison est fixé aux bornes aval du dispositif de sectionnement du coffret comptage (installé dans votre local).**

Vous réaliserez la tranchée avec pose de gaines et conduits entre le coffret de branchement (habituellement posé en limite de propriété par Strasbourg Électricité Réseaux) et ce coffret de comptage, en fournissant un plan de récolement détaillé, selon nos conditions techniques de raccordement ci-jointes. La réfaction ne s'appliquera pas aux travaux Strasbourg Électricité Réseaux réalisés en domaine privé.

2.5 Fourniture et pose de l'armoire en limite de propriété

Sans objet.

3 Détail de votre participation au coût de raccordement

Le montant de vos frais de raccordement est calculé selon le détail de votre participation détaillé dans le devis **«devis_type»*** joint en annexe et s'élève à **«DEVIS_MNT_PART_TIERS_HT» € H.T., soit «DEVIS_MNT_PART_TIERS_TTC» € T.T.C., TVA au taux de «DEVIS_TVA_TAUX»% comprise.**

() en cas de participation estimée, un décompte final sera établi pour l'élaboration de la facture solde.*

Les montants sont valables sous réserve d'obtenir les autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet tel qu'il a été projeté sur le plan projet joint en annexe.

4 Conditions de paiement

La valeur du champ 'Mode de facturation pour le client' n'a pu être interprétée lors de la fusion du paragraphe 'Conditions de paiement'.

Taux de TVA : en cas de changement de taux de TVA avant le règlement du solde, le montant T.T.C de la facture est susceptible d'être modifié en fonction des conditions d'application du nouveau taux.

5 Frais de première mise en service

La prestation de mise en service de l'installation est facturée en plus du montant indiqué dans la présente proposition, conformément au catalogue des prestations de STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX publié sur le site internet www.strasbourg-electricite-reseaux.fr.

6 Réalisation des travaux de branchement en domaine privé

Les travaux de génie-civil, pose de gaine ou conduit, chemin de câble, goulotte, percement, réservation, encastrement de coffrets, etc…, ainsi que toutes autres réalisations nécessaires aux passages intérieurs et extérieurs des canalisations électriques sont à réaliser par vos soins et à votre charge.

Sous réserve de la bonne exécution des travaux ci-dessus, STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX procèdera à la pose des liaisons électriques depuis le domaine public jusqu'au comptage et son sectionneur aval, selon le plan et les conditions techniques de raccordement ci-jointes.

7 Prestations à fournir par le Demandeur et points d'attention

Fourniture d'une attestation de conformité de l'installation intérieure visée par CONSUEL

«APS_EXPL_PRESTATIONS_CLIENT»

«APS_EXPL_AUTRES_PRESTATIONS_CLIENT»«APS_IR_PRESTATIONS_CLIENT»

«APS_EXPL_AUTRES_PRESTATIONS_CLIENT»

«EDITION_PTF_COMMENTAIRES_PTF»

8 Délai de réalisation du raccordement et échéancier de mise en service

8.1 Délai de réalisation des travaux de raccordement au Réseau Public de Distribution STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX

Le délai de réalisation des travaux de raccordement au réseau sera de **«EDITION_PTF_DELAI_TOTAL» semaines.**
Ce délai correspond à :

- **«EDITION_PTF_DELAI_INSTRUCTION» semaine(s) d'étude et d'instruction du dossier**. Il entrera en vigueur après réception **d'un exemplaire de la proposition technique et financière dûment complété, signé, paraphé sur toutes les pages et accompagné de votre règlement**,
- **«EDITION_PTF_DELAI_TRAVAUX» semaine(s) de travaux.**

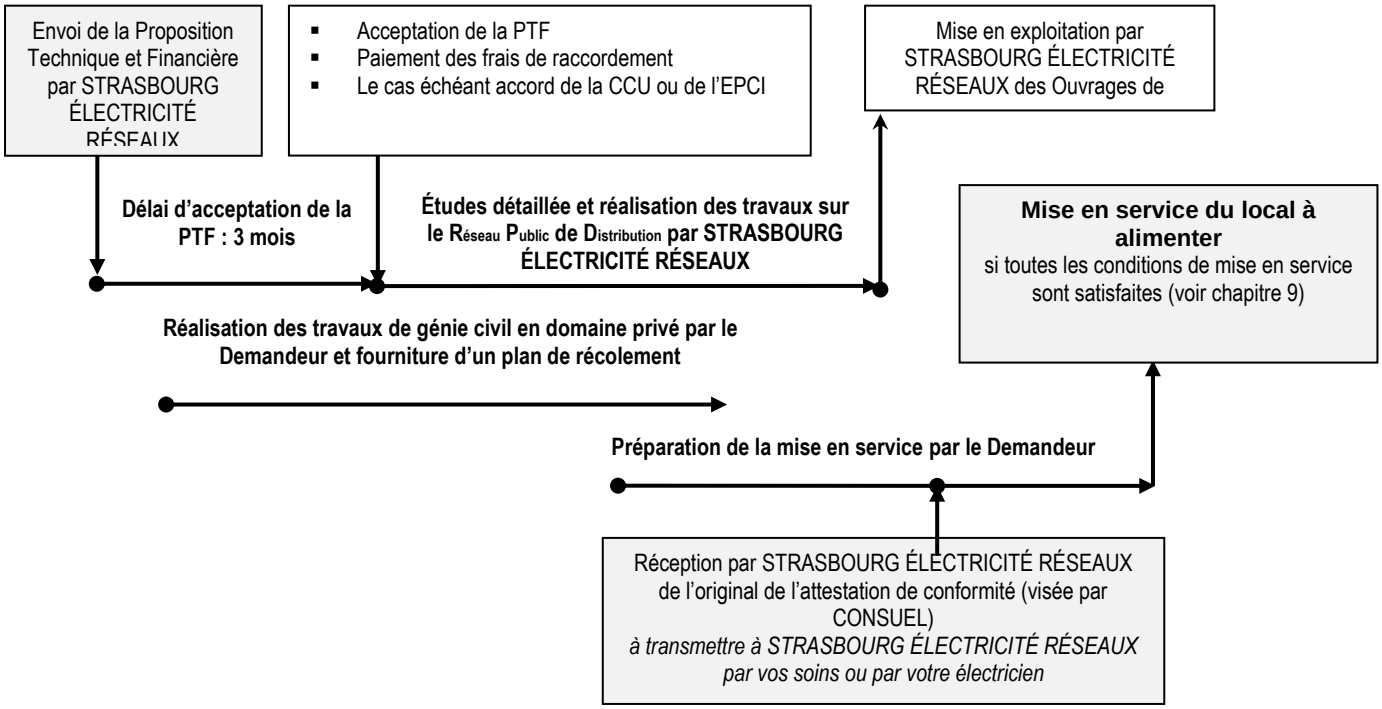
Les conditions préalables à la réalisation des travaux sont les suivantes :

- notre intervention doit effectivement être réalisable sur site (zone de travaux libre de tout obstacle, voirie provisoire réalisée, abornement en place, …)
- réalisation des travaux qui sont de votre responsabilité (tels que définis dans l'annexe *« Conditions techniques de raccordement BT > 36 kVA »),*
- le cas échéant, réception d'un exemplaire daté et signé des conditions particulières de la Convention de Raccordement sans modifications ni réserve,
- le cas échéant, réception par STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX de l'accord de la commune ou de l'EPCI pour la prise en charge financière de la part qui lui revient de la contribution au coût de l'extension de réseau,
- réception par STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX en temps utile de l'autorisation administrative de construire un réseau,
- réception par STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX en temps utile de l'autorisation de voirie,
- le cas échéant, réception par STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX en temps utile de la convention de servitude concernant les ouvrages de raccordement implantés en domaine privé,
- le cas échéant, mise à disposition du terrain de poste,
- le cas échéant, mise à disposition du génie civil du poste DP,
- le cas échéant, mise à disposition des voiries (niveaux et alignements) pour la construction du réseau,
- réalisation des travaux qui vous incombent, et réception par STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX (confection niche CCPI, mise à disposition d'un local technique, fourniture et pose de fourreaux, …),
- le cas échéant, réalisation des travaux dont la maitrise d'ouvrage incombe à l'autorité concédante.

Dans le cas où la commune (ou l'EPCI) compétent en matière d'urbanisme ne donnerait pas son accord sur le financement de la part relative à l'extension du réseau nécessaire à votre raccordement, votre accord sur la présente proposition deviendrait nul et non avenu et les sommes versées vous seraient remboursées intégralement.

8.2 Échéancier du raccordement

L'échéancier ci-dessous synthétise les délais nécessaires pour la réalisation des travaux de raccordement.



Le délai prévisionnel de réalisation des travaux est précisé au début de ce chapitre. Cependant des écarts ayant des conséquences en terme de délai de réalisation des ouvrages pourront intervenir en cas d'événements indépendants de la volonté de STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX. Il en sera ainsi notamment en cas

- de travaux complémentaires imposés par l'Administration,
- de retard dans la réalisation des travaux qui vous incombent,
- de modification des caractéristiques des ouvrages de raccordement en cours,
- d'issue des procédures administratives imposant le changement de tracé et/ou l'emploi de techniques de réalisation particulières,
- de contraintes nouvelles relatives à la réalisation des ouvrages de raccordement résultant d'une modification de la réglementation applicable.

9 Préparation de la mise en service de l'installation (pose compteur)

Pour disposer de l'électricité dans l'installation à l'issue des travaux, vous devrez préalablement :

- effectuer le paiement intégral des sommes dues au titre de votre participation financière
- effectuer les travaux dans le domaine privé relevant de votre responsabilité
- fournir le plan de récolement du tracé des gaines et conduits posés par vos soins en domaine privé en vue de l'introduction des câbles d'alimentation STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX

- signer si nécessaire une convention d'exploitation avec STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX
- **adresser à « STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX – Gestionnaire du Réseau de Distribution – Guichet Gestion Technique Clientèle » l'original de l'attestation de conformité de l'installation visée par CONSUEL**
- en dernier lieu, **pour programmer la pose de votre compteur**, effectuer une demande de mise en service auprès du fournisseur d'électricité de votre choix et signer un contrat permettant l'accès au réseau. La liste des fournisseurs actifs sur la zone de desservie par STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX est disponible sur le site www.energie-info.fr ou bien au 0800 112 212.

Lorsque l'ensemble de ces éléments a été transmis à STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX, la pose du compteur et la mise en service du point de fourniture sont possibles dans un délai standard de 10 jours ouvrés.

10 Information au demandeur

La présente proposition de raccordement est établie dans le cadre de la procédure « Traitement des demandes de raccordement d'une installation de consommation individuelle ou collective de puissance supérieure à 36 kVA au réseau public de distribution concédé à STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX» disponible à l'adresse internet www.strasbourg-electricite-reseaux.fr.

STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX vous informe de l'existence de sa documentation technique de référence, de son barème de raccordement et de son catalogue des prestations :

- la documentation technique de référence expose les dispositions applicables à l'ensemble des utilisateurs pour permettre leur accès au Réseau Public de Distribution
- le barème de raccordement présente les modalités de facturation des opérations de raccordement.
- le catalogue des prestations décrit et tarifie les prestations de STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX qui ne sont pas couvertes par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE).

L'ensemble de ces documents est accessible à l'adresse internet www.strasbourg-electricite-reseaux.fr. Ces documents vous seront communiqués sur demande écrite de votre part, à vos frais. Les versions précédentes des procédures de raccordement sont également consultables à la même adresse.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance de l'existence de ces documentations, préalablement à la signature de la présente proposition.

11 Droit applicable, langue de la présente proposition et règlement des litiges

La présente Proposition Technique et Financière est régie par le droit français. Nonobstant toutes traductions qui peuvent en être faites, signées ou non, la langue faisant foi pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention est le français.

Tout litige survenant à l'occasion de l'application de la présente Proposition Technique et Financière sera de la compétence du Tribunal de Strasbourg.

12 Modalités d'acceptation de la présente proposition

Je reconnais avoir lu et approuvé, sans restriction ni réserve, la Proposition Technique et Financière, **valable 3 mois à compter du «DATE_COURANTE»,** ainsi que les annexes mentionnées ci-dessous :

«ANNEXES»le plan projet n°«PLANS».

Après acceptation, la présente Proposition Technique et Financière et les annexes mentionnées ci-dessus valent convention de raccordement *(voir annexe « définition de la convention de raccordement »).* STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX intègrera les ouvrages établis au titre de la présente convention dans les concessions de distribution publique dont il est titulaire. STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX se réserve la possibilité d'adapter les ouvrages de raccordement pour répondre aux besoins de développement et d'exploitation du réseau public de distribution.

Selon les résultats de l'étude de raccordement et selon les conditions du barème en vigueur à la date d'émission de la présente offre et sur la base des indications portées sur ma demande, ma participation aux frais de raccordement s'élève à : **«DEVIS_MNT_PART_TIERS_HT» € H.T., soit «DEVIS_MNT_PART_TIERS_TTC» € T.T.C., TVA au taux de «DEVIS_TVA_TAUX»% comprise.**

Conformément aux conditions de paiement (§4), je joins à la présente proposition

Je vérifie et précise mon adresse de facturation en page 1 et modifie l'adresse de mon projet, notamment si la commune a renommé la rue : adresse du projet : _____

Les travaux de raccordement devront être démarrés dans un délai d'un an maximum à compter de la date de la présente proposition, faute de quoi le présent chiffrage sera révisé. La première offre est gratuite, tout devis supplémentaire demandé concernant le même objet et dans un délai d'un an sera facturé selon les modalités du catalogue de prestations du STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX (catalogue disponible sur le site www.strasbourg-electricite-reseaux.fr).

L'acceptation de la présente Proposition Technique et Financière vaut engagement ferme et définitif. Tout désistement de la part du Demandeur entraînera la facturation de la totalité des dépenses déjà engagées par STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX.

Toutes vos correspondances référencées avec votre numéro d'affaire sont à envoyer à l'adresse postale suivante :

Strasbourg Électricité Réseaux SA
A l'attention de «DEVIS_INTER_PRENOM» «DEVIS_INTER_NOM»
26 Bld Wilson 67932 STRASBOURG CEDEX 9

Pour Strasbourg Électricité Réseaux
Gestionnaire du Réseau de Distribution
«DEVIS_SIGNATAIRE_PRENOM»
«DEVIS_SIGNATAIRE_NOM»

Le **«DATE_COURANTE»**
«IMAGE:SIGNATURE»

Pour LE DEMANDEUR DU RACCORDEMENT

Nom _____ Prénom _____

Je suis dûment habilité à signer le présent document

Fait à _____ le _____

Signature précédée de la mention *"LU ET APPROUVE, BON POUR ACCORD"* (+ Cachet de la Société le cas échéant)